

III3 – Bilan pour le secteur du porc

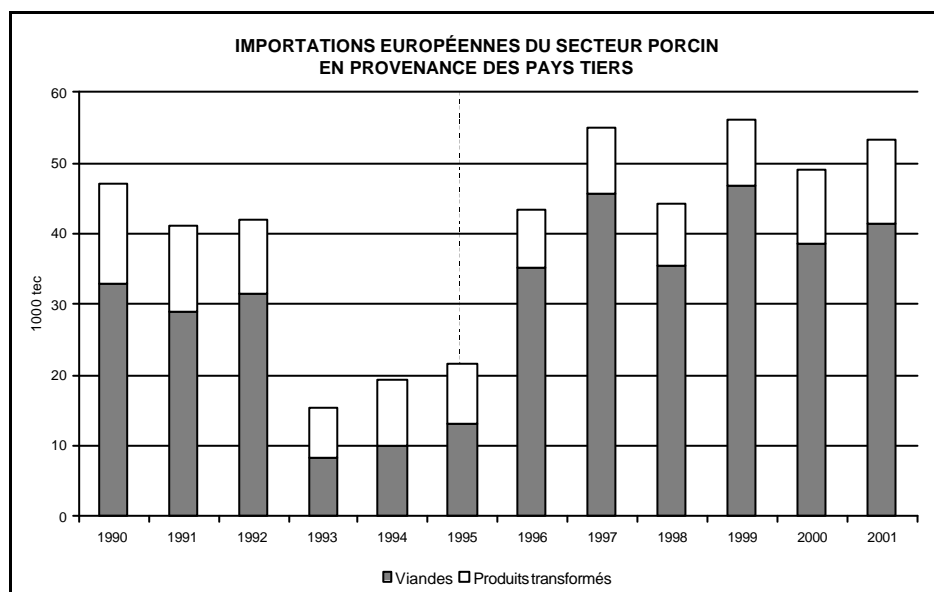
Les soutiens au secteur de la viande de porc s'articulent autour de la protection tarifaire à l'importation, des subventions à l'exportation et d'une mesure de soutien interne (le stockage privé).

ACCES AU MARCHÉ

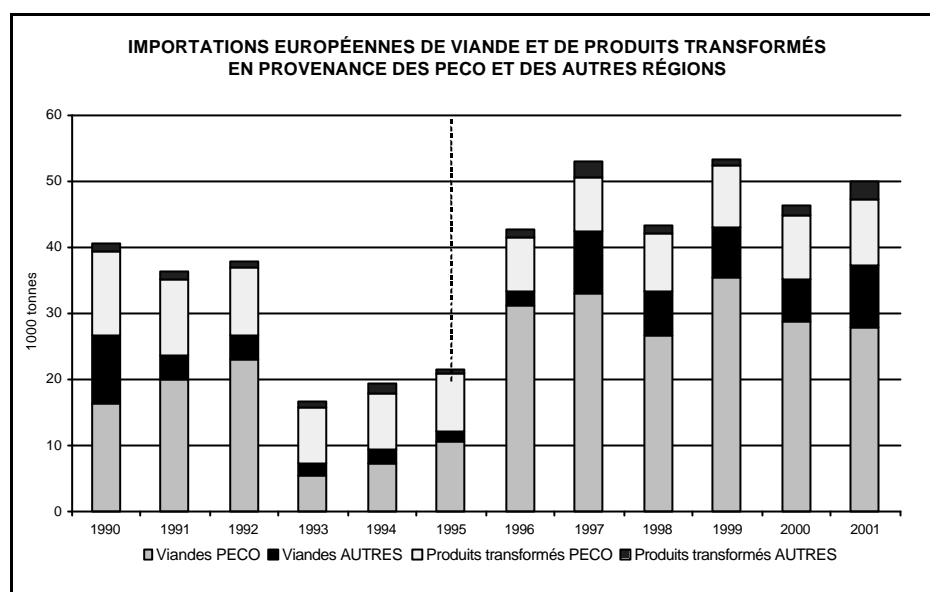
Malgré un abaissement des équivalents tarifaires de 36 %, la protection tarifaire a été suffisante pour assurer la préférence communautaire

A) Des importations très faibles, majoritairement réalisées dans le cadre des accords d'association et très dépendantes du marché dans l'Union européenne et les PECO.

Après avoir fortement diminué entre 1993 et 1995, les importations européennes de viande de porc en provenance des pays tiers ont retrouvé le niveau atteint à la fin des années 80, proche de 50.000 tec. Elles représentent une très faible partie de la consommation intérieure. Au cours de ces dix dernières années, les importations de produits transformés sont restées relativement stables, variant de 9.000 tec à 14.000 tec. En revanche, les importations de viandes fraîches et congelées ont fortement fluctué passant de 30.000 tec pendant la période 1990-1992 à environ 10.000 tec entre 1993 et 1995 puis de 35.000 à 45.000 tec entre 1996 et 2001. Ces dernières jouent donc un rôle majeur dans l'évolution des volumes importés.



Les importations européennes en provenance des pays tiers sont essentiellement issues des PECO, dont la part dans l'approvisionnement de l'Union européenne est restée stable au cours de la dernière décennie et voisine de 80 %. L'évolution des achats européens est donc à rechercher au niveau de la situation des marchés des PECO et de l'Union européenne ainsi que dans les relations commerciales privilégiées entre ces deux zones.



A la différence des produits transformés pour lesquels les échanges entre l'Union européenne et les PECO sont relativement stables, ceux de viandes sont sensibles aux fluctuations du prix du porc dans ces deux zones.

En 1993 et 1994, la production européenne était au maximum de son cycle de production qui avait débuté en 1992. Les prix sur le marché communautaire étaient particulièrement bas (1,20 €/kg carcasse – prix moyen communautaire 1993-1994 classe U). En conséquence, le marché européen n'était pas attractif pour les exportateurs des pays tiers. En revanche, en 1996-1997 et en 2001, les prix dans l'Union européenne ont été très élevés (1,70 €/kg carcasse en 1996-1997 – prix moyen communautaire classe E). Dans ce contexte, le marché européen était devenu un débouché rémunérateur pour les opérateurs des pays tiers, notamment pour les PECO. Ainsi, durant cette période, le différentiel de prix entre les PECO et l'Union européenne semble avoir été déterminant pour expliquer l'accroissement des flux en provenance des pays de l'Est.

De même, lors du dernier cycle européen de production (1995-2000), alors que la production était de nouveau à son plus haut niveau, les importations communautaires ont reculé en 1998 mais dans des proportions nettement plus faibles que précédemment. Cette baisse ne s'est pas maintenue en 1999, malgré des prix toujours relativement bas au sein de l'Union européenne. En revanche, elles ont légèrement augmenté en 2001, à la faveur de prix élevés dans l'Union européenne (1,65 €/kg carcasse en 2001 – prix moyen communautaire classe E).

Le passage des PECO à l'économie de marché à la fin des années 1980 a eu un effet majeur sur le niveau de leurs exportations vers l'Union européenne. La forte décapitalisation du cheptel dans ces pays en 1989-1990 et, dans une moindre ampleur, les années suivantes a engendré un affaiblissement de leur capacité d'exportation. Depuis 1993, les ventes de la Bulgarie, de la Pologne et de la Roumanie ont fortement chuté. En 1988, la part de ces trois pays dans les exportations totales de l'Europe de l'Est vers l'Union européenne représentait 46 %, elle n'était plus que de 20 % en 1992 et est inférieure à 1 % depuis 1995. Les volumes exportés par la Hongrie ont de nouveau progressé depuis 1993.

Depuis le début des années 1990, les PECO ont bénéficié avec l'Union européenne de contingents à droits réduits (40 % puis 20 % du droit normal). C'est dans ce cadre privilégié que s'est effectué l'essentiel des importations de l'Union européenne. Entre 1995 et 2000, les importations à droits réduits sont passées de 23.000 tec à 44.000 tec. Plus récemment, en 2000 et 2001, l'Union européenne a conclu avec l'Europe de l'Est des accords de libéralisation

des échanges (option "double zéro"). Celui entre la Hongrie et l'Union européenne est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2000. Pour l'instant, les conséquences sont difficiles à quantifier.

Les volumes des importations en provenance des pays tiers sont cependant restés très faibles par rapport aux volumes produits ou consommés. Ils n'ont pratiquement jamais dépassé 50.000 tec soit environ 0,5 % de la consommation intérieure. Leur évolution ne semble pas liée à la mise en oeuvre des accords du GATT en juillet 1995 mais à l'évolution de la situation du marché du porc communautaire et de celui des PECO.

B) Des importations à droits réduits ou nuls relativement stables malgré l'augmentation des contingents (cf. annexe n°12).

Utilisation des contingents tarifaires ouverts à l'importation

	1995-96		1996-97		1997-98		1998-99		1999-2000		2000-01		2001-02	
	tonnes	(%)	tonnes	(%)	tonnes	(%)	tonnes	(%)	tonnes	(%)	tonnes	(%)	tonnes	(%)
GATT	7 156	53,0	13 722	52,9	11 269	29,4	7 229	14,2	11 290	17,9	6 835	9,0	4 794	6,3
PECO	22 283	24,6	38 490	41,4	33 632	33,0	35 679	33,5	44 221	39,9	35 374	25,8	34 477	23,0
Pays Baltes	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Pays ACP	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Slovénie	0	0,0	0	0,0	8	5,3	11	6,7	64	35,8	49	5,4	312	18,5
Total	29 438	27,4	52 211	42,2	44 909	30,9	42 919	26,4	55 576	30,9	42 258	19,3	39 583	16,9

Source : OFIVAL d'après Commission européenne

Entre 1995/1996 et 2001/2002, le contingent GATT a été multiplié par près de six, en revanche, les volumes importés n'ont globalement pas progressé. De ce fait, le taux d'utilisation du contingent a régulièrement diminué passant de 53 % en 1995/1996 à 6 % en 2001/2002.

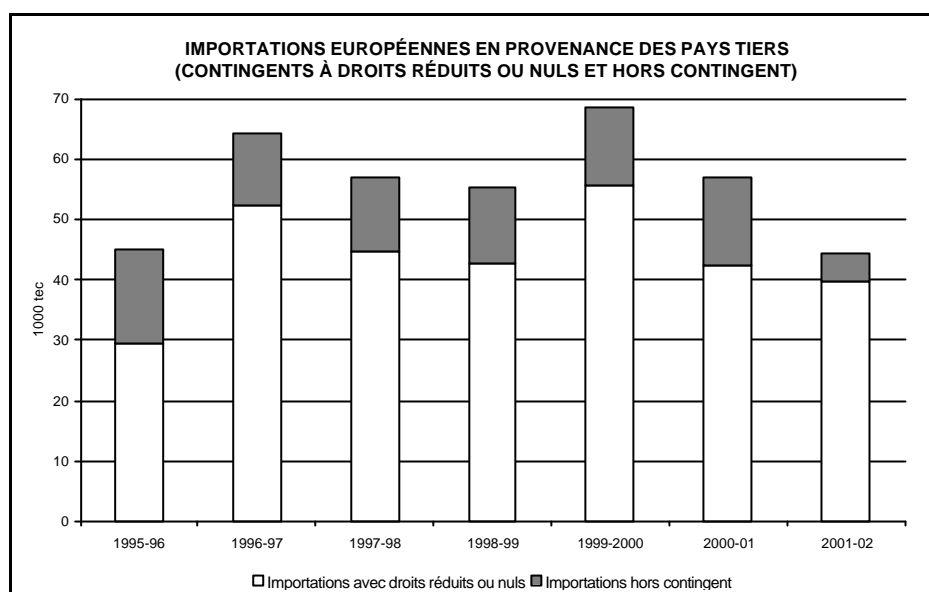
En moyenne, le contingent PECO a été rempli à hauteur de 20 - 40 % sur la période 1995-2002. Néanmoins, les importations européennes réalisées par les PECO dans le cadre de ces contingents ont progressé de 22.000 tonnes à 34.000 tonnes entre 1995 et 2001, alors que le contingent est passé de 90.400 tonnes à 150.200 tonnes durant la même période. L'utilisation partielle du contingent est en partie due à un obstacle non tarifaire, à savoir, le faible nombre d'abattoirs agréés CE dans les PECO (une vingtaine en Hongrie et en Pologne, très peu en République tchèque ou pas dans les autres pays).

Au total, les quantités importées dans le cadre des contingents à droits réduits ont varié, selon les années, de 29.000 tonnes (1995/1996) à 56.000 tonnes (1999/2000).

C) Une protection tarifaire très efficace pour assurer la préférence communautaire et limiter les importations en provenance des pays tiers.

Les importations hors contingents à droits réduits ou nuls sont restées particulièrement faibles et stables pendant la période d'application des accords du GATT (12.000 tec). Bien qu'il soit difficile d'identifier les pays fournisseurs et la nature des produits, il s'agit principalement de viandes désossées fraîches en provenance des États-Unis et à destination du Royaume-Uni.

La protection aux frontières de l'Union européenne, en partie non tarifaire, est donc efficace et assure la préférence communautaire.



Source : OFIVAL d'après Commission européenne et Eurostat

Malgré la diminution des équivalents tarifaires de 36 % au cours de la période 1995-2001 par rapport à la période de base, la protection tarifaire a permis de limiter les importations en dehors des contingents tarifaires.

Son efficacité peut être illustrée au travers d'une simulation de l'intérêt économique à importer des viandes fraîches et congelées en provenance des Etats-Unis, pays qui a fortement développé ses exportations ces cinq dernières années.

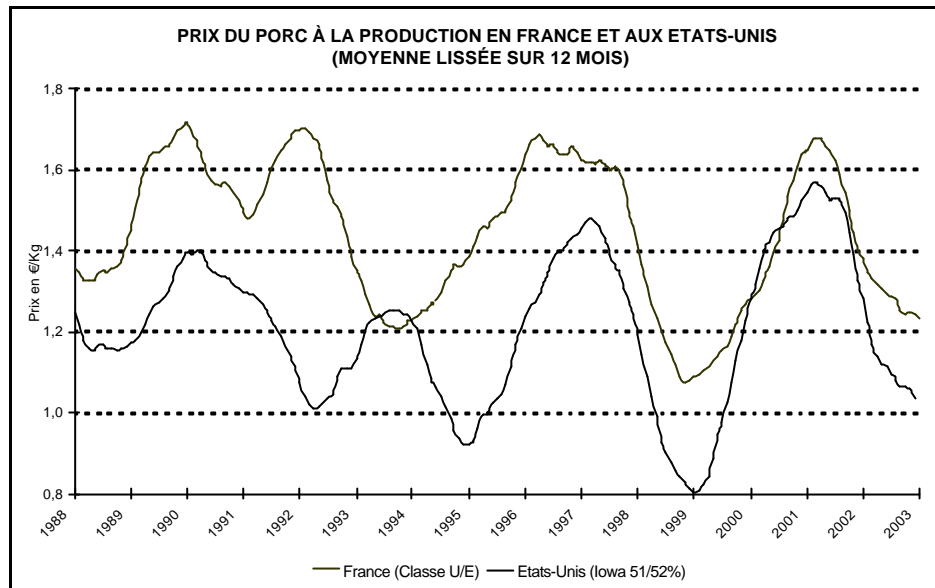
**Estimation de la protection effective aux frontières de l'Union européenne
pour les carcasses et les longues en provenance des Etats-Unis en 2000**

	€/kg	
	Carcasse	Longe
Prix du porc aux Etats-Unis (USA)	1,53	2,80
Prix du porc dans l'Union européenne (UE)	1,39	2,73
Ecart prix du porc USA-UE	0,14	0,07
Coût de transport USA vers UE	0,15	0,15
Equivalent tarifaire ⁽¹⁾	0,54	0,87
Ecart final USA-UE	0,84	1,09

⁽¹⁾ en juillet 2001

Source : OFIVAL

Etant donné l'importance de l'écart final entre les prix d'accès des viandes importées des Etats-Unis et ceux observés dans l'Union européenne, les importations en provenance de cette origine ne présentent pas d'intérêt économique pour les opérateurs, à l'exception de quelques produits à haute valeur ajoutée. Néanmoins, la protection effective de l'Union européenne dépend essentiellement de l'évolution de l'écart de prix entre ces deux zones. Or, par le passé, cet écart a été nettement plus important. A certaines époques, il a pu atteindre 0,75 €/kg en faveur des Etats-Unis, rendant le marché européen plus vulnérable.



Source : Traitements OFIVAL d'après OFIVAL et USDA

Actuellement les deux cycles de production sont en phase, probablement fortuitement. La crise sanitaire dans l'Union européenne en 1993-1994 (peste porcine classique en Allemagne et aux Pays-Bas) a retardé le retournement du cycle européen d'environ un an. Mais à l'inverse, un allongement du cycle de production dans l'une ou l'autre des zones considérées pourraient décaler les cycles de prix pour les mettre de nouveau en opposition de phase. Les écarts de prix entre l'Amérique du Nord et l'Union européenne pourraient être particulièrement élevés pendant certaines périodes d'autant que l'amplitude des cycles tend à s'accroître depuis plusieurs années. Pendant ces périodes, des flux pourraient alors s'établir entre ces deux zones.

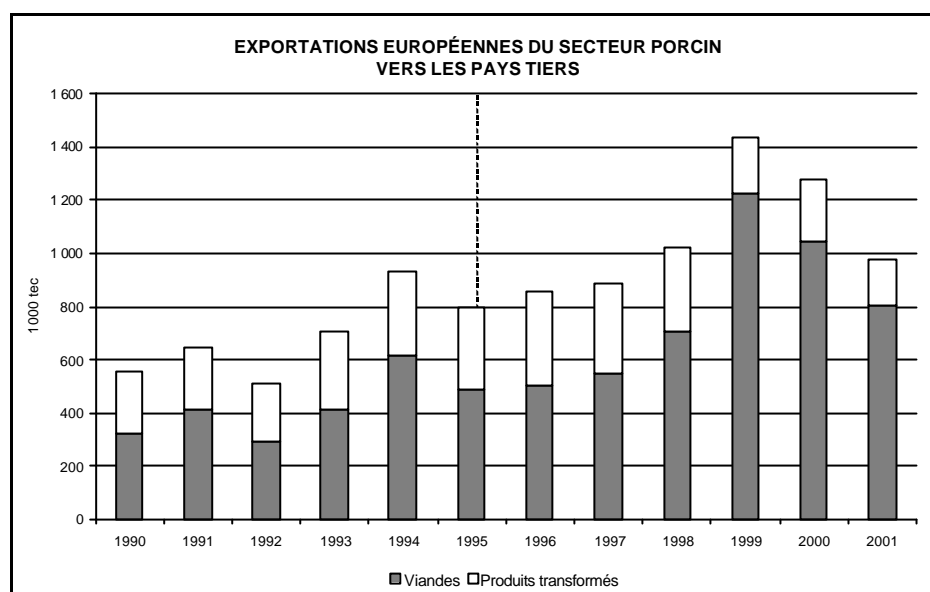
CONCURRENCE A L'EXPORTATION

Les exportations européennes ont continué de se développer malgré les contraintes en volume et en valeur imposées par les accords du GATT.

A) Les exportations vers les pays tiers ont continué de progresser entre 1995 et 2001.

Au cours de la dernière décennie, les exportations européennes vers les pays tiers n'ont globalement pas cessé de progresser. Elles sont passées d'environ 500.000 tec en 1990 à plus de 1,2 million de tec à la fin des années 1990. Les exportations de produits transformés qui représentaient environ 200.000 tec entre 1990 et 1992 se sont accrues de 300 à 360.000 tec entre 1993 et 1998, avant de retrouver leur niveau du début de la décennie. Les exportations de viandes sont passées d'environ 300.000 tec au début des années 90 à plus d'1 million de tec en 1999 et 2000. Alors qu'elles ne représentaient que la moitié des volumes exportés au début de la décennie, elles atteignent aujourd'hui plus de 80 % des ventes totales vers les pays tiers. Les exportations de viandes, globalement sur une tendance haussière, fluctuent néanmoins avec le cycle de la production communautaire (niveau au-dessus de la tendance en 1994, 1999 et 2000 ; niveau en dessous de la tendance en 1992, 1997 et 2001). Les exportations de viandes ont donc eu un rôle déterminant dans l'équilibre du marché européen.

D'autres facteurs liés à la demande, comme la crise économique en Russie en septembre 1998 ou le déclenchement de la clause de sauvegarde par le Japon en 1995/1996 et 1996/1997⁴⁷, ont eu également d'importantes répercussions sur les volumes exportés par l'Union européenne.



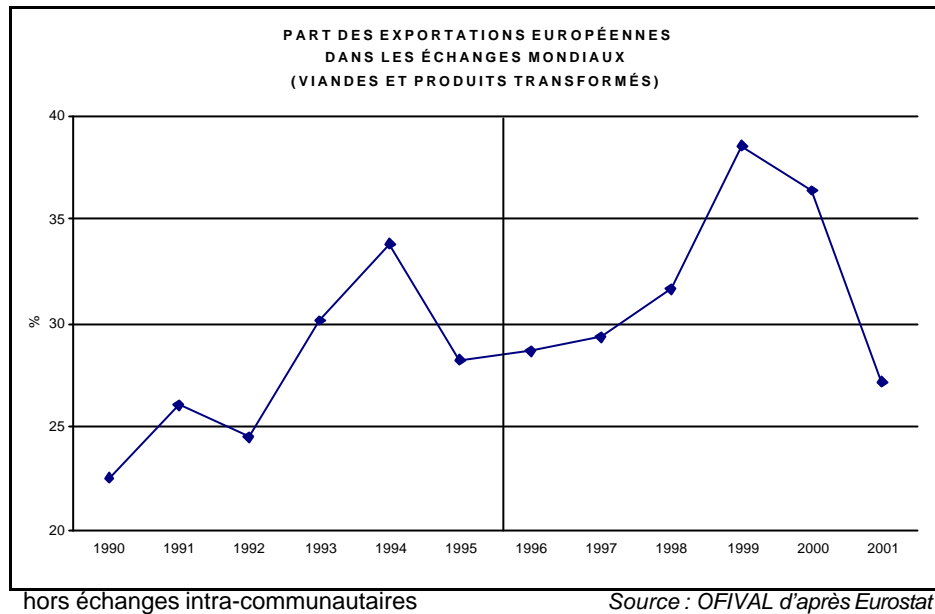
Source : OFIVAL d'après Eurostat

Ainsi, assez paradoxalement, les ventes ont globalement continué d'augmenter depuis la mise en oeuvre des accords du GATT.

B) La part des exportations européennes dans le commerce international a continué de progresser.

Dans un marché mondial en expansion en moyenne de 4,2 % par an entre 1990 et 2001, à l'exception de 2001, la part des ventes européennes dans les échanges internationaux en constante augmentation est passée d'environ 25 % à 35 % de 1990 à 2000. En 2001, les exportations européennes vers les pays tiers ont été pénalisées par des problèmes sanitaires et des prix élevés. Depuis l'entrée en vigueur des accords du GATT en 1995, cette tendance s'est poursuivie au même rythme qu'au début des années 1990. Bien que de nouveaux pays exportateurs tels que les Etats-Unis, le Canada, le Brésil aient concurrencé les produits européens sur les marchés internationaux, les opérateurs européens sont parvenus à rester présents sur les marchés de gros volumes. L'effet des subventions à l'exportation concentrées sur les crises de surproduction, en 1993-1994 et en 1998-2000, est particulièrement visible.

⁴⁷ Lors des déclenchements en 2001 et 2002, cette clause n'a pas eu le même impact sur les exportations européennes vers le Japon, son mécanisme ayant été détourné.



C) Dans sa gestion des contingents d'exportation, la Commission européenne a largement utilisé les possibilités de report (cf. annexe n°13).

Globalement, sur les sept années d'application de l'accord (1^{er} juillet 1995 – 30 juin 2002), les engagements de l'Union européenne sur le volet exportation ont été respectés. Les taux d'utilisation des contingents en volume et en valeur se sont élevés respectivement à 74,3 % et à 55 %. Comme dans la plupart des productions agricoles, la contrainte en volume a donc été plus forte que celle en valeur. Ceci sous-tend l'idée que bien avant la mise en oeuvre des accords du GATT, période qui a servi à l'établissement des contingents, les subventions à l'exportation ont été probablement supérieures à ce qui était nécessaire pour assurer aux opérateurs européens un accès sur les marchés des pays tiers.

Utilisation des contingents à l'exportation

du 01/07 au 30/06	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01	2001-02
En volume (1000 tec)							
Engagement GATT	541,8	522,1	502,5	482,8	463,2	443,5	443,5
Volume utilisé	378,3	284,9	213,8	742,6	702,3	128,6	74,6
% Utilisation	69,8	54,6	42,5	153,8	151,6	29,0	16,8
% Utilisation cumulée*	69,8	62,3	56,0	79,0	92,4	82,9	74,3
En valeur (millions d'euros)							
Engagement GATT	288,8	269,3	249,8	230,3	210,8	191,3	191,3
Volume utilisé	98,2	71,1	74,4	356,1	243,1	33,8	20,0
% Utilisation	34,0	26,4	29,8	154,6	115,3	17,7	10,5
% Utilisation cumulée*	34,0	30,3	30,2	57,8	67,5	60,9	55,0

* depuis le 01/07/95

Source : OFIVAL d'après Commission européenne

Les volumes exportés avec restitutions ont été inférieurs aux contingents cinq années sur sept. Les dépassements en 1998/1999 et 1999/2000 ont été permis par les réserves acquises lors des trois premières années du GATT. Ainsi, les années où la production porcine était en « creux de cycle de production » (1996/1997, 2000/2001), les contingents avec restitutions ont été utilisés partiellement. En période de prix élevés, la Commission européenne a été jusqu'à supprimer l'ensemble des restitutions sur les viandes et sur certains produits transformés simultanément afin de maintenir les volumes produits au sein de l'Union européenne.

En revanche, lorsque les prix ont été très bas dans l'Union européenne (1998-2000), le contingent annuel n'a pas été suffisant pour assurer l'équilibre du marché européen, l'utilisation des réserves s'est avérée nécessaire. Cependant, l'utilisation des reports n'est plus permise depuis la campagne 2000/2001.

D) Les restitutions ont davantage été utilisées pour gérer le marché intérieur que pour conforter des flux commerciaux réguliers.

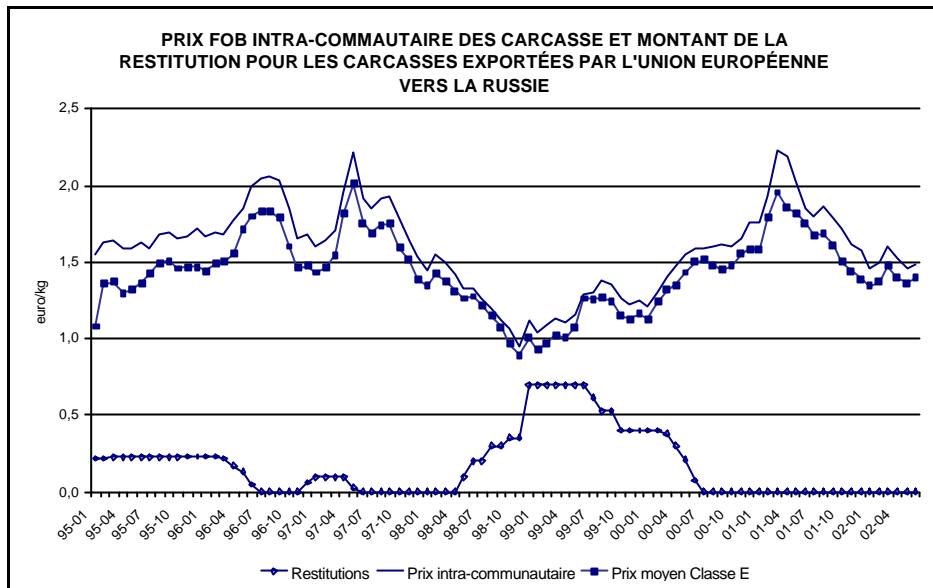
Avant la mise en oeuvre des accords du GATT, environ 90 % des exportations vers les pays tiers bénéficiaient régulièrement de restitutions dont le montant était rarement modifié par la Commission européenne. Les opérateurs européens pouvaient alors compter sur une subvention à l'exportation, relativement indépendante de la situation des marchés européens et internationaux.

Dès l'entrée en vigueur des accords du GATT, la Commission européenne a radicalement changé de politique en matière de gestion des aides à l'exportation dans le secteur porcin. Les objectifs affichés par la Commission européenne étaient :

- optimiser les restitutions en les utilisant lorsque cela était strictement nécessaire,
- utiliser cet outil pour gérer l'équilibre du marché intérieur,
- conforter certains courants d'exportations pour quelques produits transformés spécifiques (jambons secs avec os, jambons secs désossés, poitrines fumées, saucisses séchées et fumées).

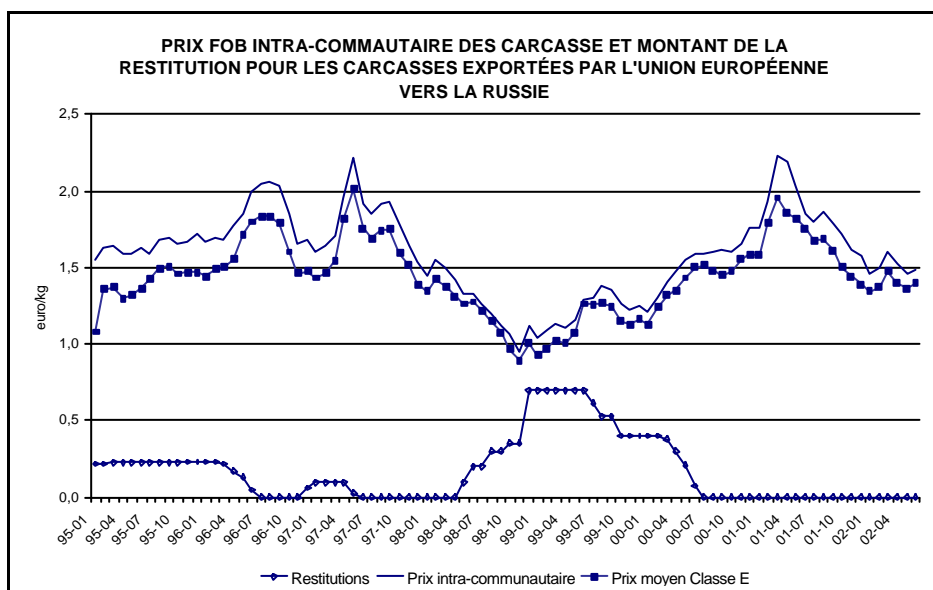
La Commission européenne a mis en oeuvre cette politique quelques mois avant la période d'application des accords du GATT :

- les restitutions ont été supprimées pour les viandes désossées congelées qui sont principalement expédiées et bien valorisées sur les marchés du Sud-Est asiatique (Japon, Corée du Sud, Singapour, Philippines...), ainsi que pour un grand nombre de produits pour lesquels les volumes exportés sont peu importants ou pour lesquels la part de la restitution par rapport à la valeur marchande du produit était faible,
- étant donné le caractère cyclique de la production porcine au sein de l'Union européenne, la Commission européenne a utilisé les restitutions sur les viandes fraîches et congelées comme outil de gestion du marché du porc. En effet, lorsque les prix dans l'Union européenne ont été les plus faibles, c'est à dire aussi les plus proches des prix mondiaux, des aides à l'exportation ont été octroyées afin d'assurer l'écoulement de la production européenne sur les marchés internationaux, soulager le marché communautaire et favoriser la reprise des prix à la production. En revanche, lorsque les prix au sein de l'Union européenne ont été très élevés, la Commission européenne a supprimé les restitutions afin de limiter les exportations vers les pays tiers maintenant ainsi les volumes au sein de l'Union européenne et modérant la hausse des prix à la production. Ainsi, elles ont été régulièrement révisées pour tenir compte de l'évolution des prix sur les marchés européens et des taux de change,



le prix intra-communautaire s'entend « exportations intra-communautaires FOB »

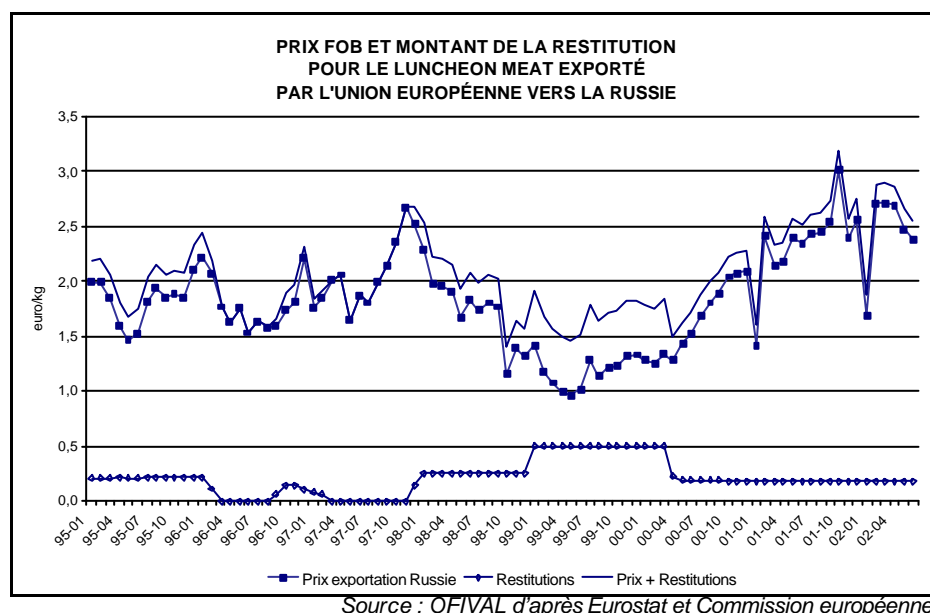
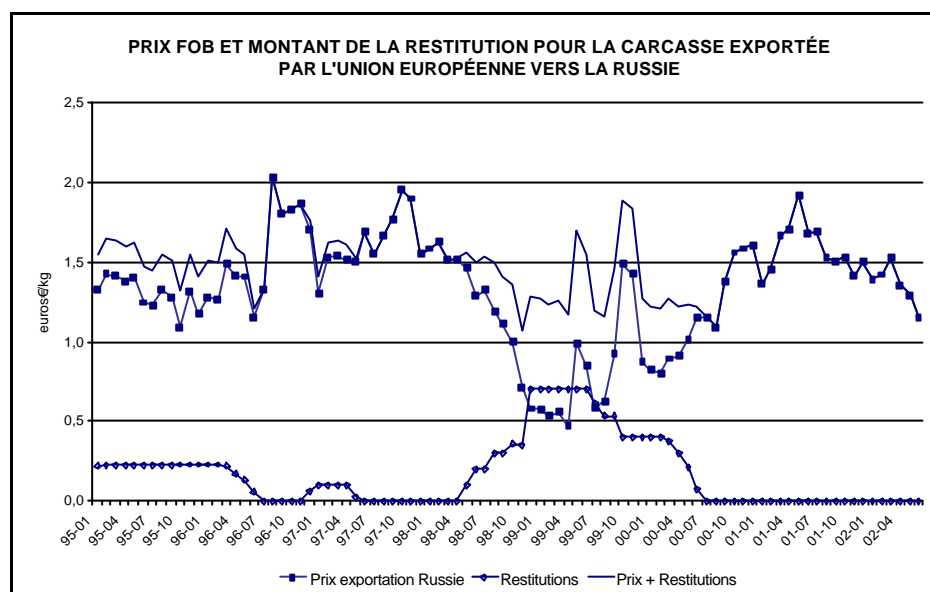
- les possibilités de report des contingents d'une année sur l'autre ont été utilisées à plein de façon à pouvoir concentrer les aides sur les périodes où la production communautaire était fortement excédentaire,
- pour les produits transformés, la Commission européenne a toujours réservé une quantité minimum d'aides pour maintenir des courants d'exportation réguliers. Les produits transformés à forte valeur ajoutée (jambons séchés...), pour lesquels une aide est nécessaire en permanence pour maintenir le niveau des ventes, ont régulièrement bénéficié de restitutions. Celles-ci ont été ajustées, dans de faibles proportions, essentiellement en fonction de l'évolution des taux de change. Pour les autres produits transformés (saucisses cuites, luncheon meat), les restitutions ont fluctué de façon plus marquée en fonction de la situation du marché. La Commission européenne, estimant qu'à certaines époques les prix de marché étaient particulièrement rémunérateurs, a pu les supprimer momentanément.



le prix intra-communautaire s'entend « exportations intra-communautaires FOB »

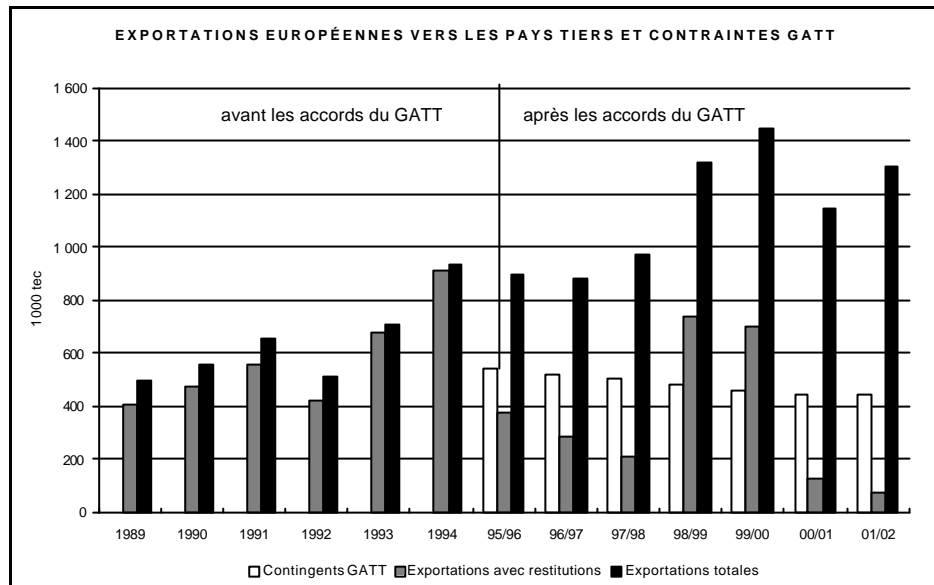
A titre d'exemple de l'utilisation des restitutions dans la gestion des crises, entre novembre 1998 et mars 2000, les montants des restitutions ont été fortement majorés sur certains marchés de dégagement comme la Russie, à la fois sur les viandes et les produits transformés (viandes fraîches et congelées : 40 €/100kg + majoration de 30 €/100 kg entre décembre 1998 et juin 1999).

Ainsi, la restitution a permis aux opérateurs européens de maintenir presque totalement les sommes finalement perçues (prix FOB + restitutions) malgré un effondrement des prix de la viande de porc sur le marché russe après l'éclatement de la crise économique et financière en septembre 1998.



E) Une très grande partie des viandes a été exportée sans aide sauf en période d'excédent de l'offre communautaire.

Sur la période 1990-1994, les exportations subventionnées représentaient environ 90 % des expéditions de l'Union européenne. Sur la période de mise en oeuvre des accords du GATT (juillet 1995 - juin 2002), elles ne représentaient plus que 32 % de l'ensemble, soit une moyenne de 360.000 tec/an. Ce pourcentage a considérablement varié passant de 6 % en 2001/2002 à 49 % en 1999/2000 et 56 % en 1998/1999 en pleine période d'excédent de production.



Source : OFIVAL d'après Eurostat et Commission européenne

Bilan des exportations européennes avec et sans restitutions

du 01/07 au 30/06	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01	2001-02
Exportations totales	899,0	883,5	976,0	1 324,5	1 446,4	1 144,1	1 302,2
avec restitutions	378,3	284,9	213,8	742,6	702,3	128,6	74,6
sans restitutions	520,7	598,6	762,2	581,9	744,1	1 015,5	1 227,6
% Exportations avec restitutions	42,1	32,2	21,9	56,1	48,6	11,2	5,7

Source : OFIVAL d'après Eurostat et Commission européenne

Bilan des exportations européennes avec et sans restitutions par catégorie de produits

	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01	2001-02	1995-02
Viandes fraîches et congelées								
Exp. Totales (1000 tec)	545,5	482,8	549,9	1 063,2	1 096,6	834,1	904,1	782,3
Exp. avec restitutions (1000 tec)	126,7	52,7	35,5	595,3	530,0	0,6	0,0	191,5
Taux avec restitutions (%)	23,2	10,9	6,5	56,0	48,3	0,1	0,0	24,5
Produits transformés								
Exp. Totales (1000 tec)	353,5	400,7	426,1	261,3	349,8	310,0	398,1	357,1
Exp. avec restitutions (1000 tec)	251,6	232,2	178,3	147,3	172,3	128,0	74,6	169,2
Taux avec restitutions (%)	71,2	58,0	41,8	56,4	49,3	41,3	18,7	47,4
Exp. Totales (1000 tec)	899,0	883,5	976,0	1 324,5	1 446,4	1 144,1	1 302,2	1 139,4
Exp. avec restitutions (1000 tec)	378,3	284,9	213,8	742,6	702,3	128,6	74,6	360,7

Source : OFIVAL d'après Eurostat et Commission européenne

En moyenne sur l'ensemble de la période (1995-2002) près de 50 % des produits transformés ont été exportés avec restitutions. Cette part est relativement élevée et varie entre 19 % (2001/2002) et 71 % (1995/1996).

Par contre, pour les viandes fraîches et congelées, cette part est beaucoup plus faible (environ 25 % en moyenne) et surtout très variable entre 0 % (2000/2001 et 2001/2002) et 56 % (1998/1999). Ceci illustre bien la politique de la Commission européenne, qui pour cette catégorie de produit, a utilisé les restitutions comme un outil de gestion du marché européen.

Sur la période 2001-2002, l'Union européenne a été capable d'exporter 904.000 tec de viande sans avoir recours aux aides à l'exportation alors que les prix intérieurs étaient élevés et que certains marchés ont été fermés pour raisons sanitaires sur une partie de la période. La production communautaire est donc suffisamment compétitive pour exporter des volumes importants sans l'aide de subvention à l'exportation. Ces dernières sont par contre nécessaires en période d'excédant d'offre pour ouvrir des marchés supplémentaires beaucoup moins rémunérateurs (Russie, PECO, Afrique occidentale...).

La France, deuxième pays exportateur vers les pays tiers derrière le Danemark, s'est principalement positionnée sur les marchés où les produits ont régulièrement bénéficié de restitutions (Russie, PECO, Afrique occidentale...). En conséquence, les exportations françaises vers les pays tiers ont principalement porté sur des carcasses et des parties avant pour les viandes, sur des saucisses cuites et du luncheon meat pour les produits transformés.

En raison de la forte fluctuation du montant des restitutions, les volumes expédiés par la France sont très variables d'une année à l'autre. En 1998/1999, environ deux tiers des exportations françaises de viandes congelées et un tiers pour les produits transformés ont bénéficié de restitutions ; elles ont été principalement destinées à la Russie.

SOUTIEN INTERNE

Pour le secteur porcin, les mesures de soutien interne se résument au stockage privé. Bien que le régime de l'intervention soit toujours inscrit dans l'Organisation commune de marché du porc, cette mesure n'a pas été mise en oeuvre par la Commission européenne depuis 1971.

Mesure globale de soutien en viande porcine

millions d'écus ou d'euros

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Stockage privé (d'après Budget Feoga garantie)	18,1	0,2	0	45,9	91,8	4,9	nd	nd
Valeur de la production	23 866	27 371	26 755	21 199	19 756	24 906	29 275	24 052
MGS / Valeur de la production (%)	0,08%	0,00%	0,00%	0,22%	0,46%	0,02%		

Source : OFIVAL d'après Commission européenne

La viande de porc a régulièrement bénéficié entre 1995 et 2002 d'aides au stockage privé. Elles ont été notifiées au GATT en boîte orange entre 1995 et 1999, mais la valeur de ce soutien étant inférieure à 5 % de la valeur de la production porcine de l'Union européenne (de 0 à 0,46% selon les années), la clause de minimis⁴⁸ s'est appliquée. Aussi, la MGS totale courante en viande porcine a été nulle sur toute la période d'application de l'accord.

⁴⁸ La « clause de minimis » permet d'exclure une production du calcul de la MGS totale. Cette clause s'applique si, pour une production donnée, le soutien calculé via la MGS est inférieur à 5 % de la valeur totale de la production (cf. chapitre I32).

Historiquement, les opérations de stockage privé ont été décidées pour faire face à une forte chute des prix dans l'Union européenne, consécutive à un excédent momentané de la production par rapport à la demande (consommation et exportations).

Dans les années 80, lorsque l'Union européenne était tout juste autosuffisante, la Commission européenne a régulièrement procédé à des opérations de stockage privé pour assurer en permanence l'équilibre offre – demande et ainsi éviter de fortes fluctuations de prix dans l'Union européenne à la hausse comme à la baisse. La production européenne étant saisonnalisée (plus élevée à l'automne et en hiver, plus faible au printemps et l'été), les opérations de stockage privé ont été souvent déclenchées à l'automne. Ainsi, les volumes étaient remis sur le marché européen entre trois et six mois plus tard lorsque la production était moindre voire légèrement insuffisante pour couvrir les besoins communautaires. Les viandes n'étaient pas alors systématiquement exportées vers les pays tiers lors de leur remise sur le marché.

Opérations de stockage privé depuis 1990

	Volume total	Estimation Volume hebdo.
7 janvier – 22 février 1991	73.465	10.500
22 mars – 25 juin 1993	61.652	4.400
6 février – 16 mars 1996	69.528	11.600
27 novembre 1995 – 16 février 1996	48.162	4.000
28 septembre 1998 – 17 septembre 1999	419.305	8.400
9 décembre 2002- 6 février 2003	111.302	12.400

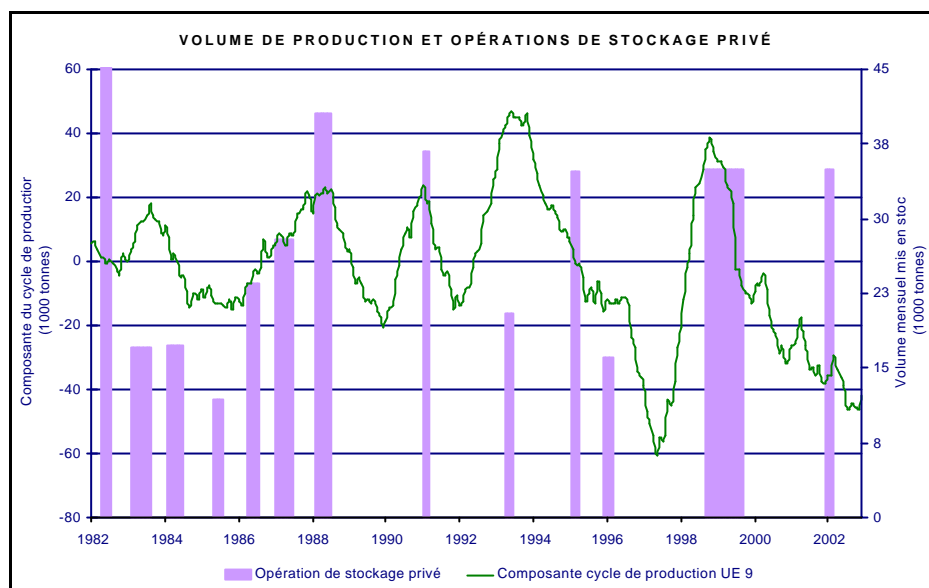
tonnes

Source : OFIVAL d'après Commission européenne

Depuis l'entrée en vigueur des derniers accords du GATT, la Commission européenne a eu recours à trois reprises au stockage privé. Il a été mis en oeuvre dans trois contextes différents :

- en novembre 1995, après l'arrêt des exportations européennes de viande congelée vers le Japon consécutif au déclenchement de la clause sauvegarde par ce dernier,
- en septembre 1998, du fait de la présence d'un excédent lié à une forte augmentation de la production communautaire,
- enfin, en décembre 2002, après le déclenchement en août 2002 de la clause de sauvegarde par le Japon et dans un contexte d'excédent de production au niveau de l'Union européenne.

Ces opérations ont permis de retirer momentanément du marché des volumes très significatifs du marché. Les retraits ont représenté 1,1 %, 2,3 % et 2,2 % de la production communautaire pendant la durée de ces mesures.



Lors des deux dernières opérations de stockage privé, les volumes traités par les opérateurs français ont représenté respectivement 9,7 % et 12,8 % du volume total stocké. Ces données sont à rapprocher de la part de la France dans la production communautaire (13,3 % en 1995 et 13,2 % en 1999).

CONCLUSIONS

Dans le secteur porcin, la mise en oeuvre de l'accord du GATT n'a pas conduit à une détérioration du solde des échanges de l'Union européenne comme cela a été le cas pour la plupart des autres secteurs des produits carnés.

Les importations sont restées faibles (0,6 % de la consommation intérieure) et sont majoritairement rentrées dans le cadre de contingents tarifaires dont les volumes sont relativement faibles comparés à d'autres secteurs.

Les contraintes en matière d'aide à l'exportation n'ont pas empêché la poursuite du développement des exportations de viande de l'Union européenne notamment pour les viandes fraîches et congelées qui peuvent concurrencer les principaux pays exportateurs mondiaux sans l'aide de restitutions. Les aides à l'exportation sont cependant nécessaires en période de crise pour gérer le marché intérieur.

Ce bilan relativement positif, qui contraste avec celui des autres viandes, provient probablement de la bonne compétitivité des viandes européennes par rapport à ses concurrents comme en témoigne la part prépondérante et toujours croissante des exportations de l'Union européenne dans les échanges internationaux.

La gestion libérale du marché communautaire réduit à quelques opérations de stockage privé permet à ce secteur de ne pas être contraint en matière de discipline relative au soutien interne.